

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 24 (1939)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses (10 ex. par centaines de sociétaires) Fr. 1.50; abonnements collectifs en sus Fr. 1.30. Abonnements privés Fr. 2.50.

Impression et Expédition :
IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE

Rédaction et Administration (adresses, etc.) :
BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL

Les banques et le petit crédit

Dans une publication très remarquée, la Banque cantonale zurichoise a traité récemment le problème du petit crédit. Elle y a été amenée, déclare-t-elle, par la revendication, formulée avec toujours plus d'insistance, que soit facilité l'octroi de crédits aux gens de conditions modestes, facilitation qui devrait consister notamment dans l'allègement des prescriptions de couverture en ce sens que la confiance dans la personne du solliciteur devrait être substituée dans une large mesure, comme base de l'opération, aux garanties réelles. La banque susnommée ne répond ni par oui ni par non à cette revendication, mais à la fin de sa circulaire, rédigée très objectivement et en parfaite connaissance de cause, elle fait néanmoins remarquer que, pour ce qui la concerne, elle a depuis quelques années facilité considérablement l'octroi de petits crédits, que les mesures prises à cet effet ont en général fait leurs preuves et que, par conséquent, on se propose de les adopter définitivement et de les insérer, avec quelques précisions, dans le futur règlement de la banque.

Par cette facilitation, il est vrai, on avoue en quelque sorte que, jusqu'ici, les petites gens n'ont pas toujours bénéficié du traitement auquel ils eussent eu droit, du moins pas dans les villes. Cela s'explique par le fait que l'octroi de crédits restreints constituait une opération onéreuse pour les banques. D'après la circulaire de la Banque cantonale zurichoise, les frais occasionnés par le petit crédit seraient deux fois et demie plus élevés que le taux d'intérêt moyen, de sorte que pour y trouver son compte, la banque devrait faire payer au moins 12 pour cent d'intérêt sur les petits crédits qu'elle accorde. Or, une telle prétention de la part de la banque serait considérée comme une pratique usuraire par les preneurs de crédit.

On voit par ce fait combien sont différentes les conditions du crédit dans

les villes et à la campagne. Ici, comme on sait, les Caisses Raiffeisen trouvent moyen d'accorder des petits crédits à des taux d'intérêt extrêmement bas tout en y trouvant leur compte, tandis qu'à la ville, l'octroi de petits crédits, même contre un taux d'intérêt élevé, ne laisse aucun bénéfice, raison pour laquelle les banques ont abandonné ce genre d'affaires à toute espèce d'éléments qui n'inspirent pas la plus entière confiance. La Banque cantonale zurichoise fait remarquer que l'octroi du menu crédit est une activité qu'il n'est pas possible de mécaniser ou de schématiser d'une manière ou d'une autre en vue d'une économie de travail, et que, s'il n'est pas possible d'y rien changer, les banques qui accordent des crédits restreints devront exiger pour leurs prêts des intérêts exorbitants ou alors, pour des raisons de prestige, pratiquer ce genre d'opérations comme activité déficitaire.

Il ne pourra pas en être autrement tant que les emprunteurs voudront agir chacun pour son propre compte et que, par conséquent, la banque devra compter avec des frais d'informations et de contrôle relativement beaucoup trop élevés. Tout paradoxal que cela paraîsse, il est certain qu'il est plus facile à une banque de contrôler un gros débiteur, qui lui doit peut-être des centaines de mille francs, que d'en surveiller un qui ne lui doit que mille francs, et que, par conséquent, les menues opérations de crédit lui occasionnent des dépenses relativement beaucoup plus fortes que les gros crédits. Le seul moyen d'y remédier consisterait dans la constitution, par les petits preneurs de crédit, de coopératives de cautionnement, lesquelles épargneraient aux bailleurs de fonds le plus gros de leur travail.

La Banque cantonale zurichoise fait en outre observer que le petit preneur de crédit, lorsqu'il est solvable, trouve généralement auprès de ses amis et connaissances l'aide financière dont il

peut avoir besoin et que, dès lors, il n'est pas toujours obligé de s'adresser à une banque. C'est peut-être vrai, mais il serait préférable qu'il n'en fût pas ainsi. Chacun sait, par sa propre expérience ou par l'expérience des autres, combien souvent on a abusé de ces prêts accordés pour des considérations de parenté ou d'amitié. Ceux qui ne peuvent trouver de crédit même auprès de leurs amis ou de leurs parents sont en général les plus mauvais preneurs de crédit, alors que ceux qui se font des scrupules de solliciter un prêt d'un ami ou d'un parent sont ordinairement des emprunteurs d'une qualité au-dessus de la moyenne.

On ne peut par contre qu'approuver la Banque lorsqu'elle déclare que l'octroi de crédits pourrait être aussi facilité dans une mesure excessive. On pourrait même affirmer, à la suite des expériences faites, que les gens qui sollicitent le plus souvent des prêts sont précisément ceux qui en méritent le moins, que ce soient des considérations théoriques ou des raisons d'ordre pratique qui les poussent dans cette voie. Les théoriciens qui nous racontent qu'une large pratique du crédit pourrait suffire à faire disparaître toute crise et à nous gratifier d'une prospérité économique permanente sont tout aussi dangereux que ces chevaliers d'industrie qui conduisent leurs affaires selon le principe : Si tout va bien, je suis un homme riche, et si cela tourne mal, ce sont les autres qui perdent leur argent. Il est vrai que les gens de cette catégorie s'intéressent plutôt à de gros crédits qu'à de petits, mais il se pourrait qu'au cas où une plus large extension serait donnée à l'octroi du petit crédit, ils recourussent aussi à celui-ci pour parvenir à leurs fins. C'est donc pour les banques un devoir de prévoyance commerciale en même temps qu'une nécessité économique de ne pas se départir d'une prudence même dans les affaires de petit crédit.

(Le Coopérateur suisse.)

Economie

Pour pratiquer la vertu d'économie si nécessaire, surtout en temps de crise, il faut faire agir un grand principe : **celui de ne pas faire de dettes.**

La vertu d'économie consiste à mettre de l'ordre dans le budget familial. Et cet ordre ne se fera jamais, si chacun de nous ne veut pas comprendre l'importance de ce principe : il ne faut pas faire de dettes.

Ici encore n'exagérons rien. Nous savons bien qu'en certains cas exceptionnels de pauvreté très grande, de misère extrême, d'accidents imprévus, de maladies coûteuses, des foyers sont parfois obligés de parer au plus pressé, de demander, les larmes aux yeux et l'angoisse au cœur, qu'on veuille bien leur fournir les choses indispensables et attendre quelque temps pour le paiement. Nous ne sommes pas de ceux qui croient que la justice humaine, si parfaite qu'on puisse la souhaiter, arrivera à supprimer intégralement ces misères passagères. Nous sommes bien d'avis que la charité officielle, et surtout particulière et privée, doit s'ingénier au contraire à rechercher les cas de ce genre, à soulager délicatement les **pauvres honteux** et à régler les dettes si péniblement contractées. Mais en dehors de là le principe émis plus haut demeure absolu : **il ne faut pas faire de dettes.**

Faire des dettes est absolument contraire — la chose est évidente — à la vertu d'économie. Si l'économie consiste à mettre de l'ordre dans le budget, elle doit donc veiller avant tout à ce que les dépenses ne soient pas plus grandes que les recettes. Tous les jours on lit dans les journaux que l'Etat cherche lui aussi à équilibrer le budget, à ajuster ses dépenses à ses recettes, à ne pas faire de nouvelles dépenses sans trouver des recettes correspondantes. Sinon, il tombe dans le déficit. Or, le déficit d'un foyer, ce sont les dettes qu'il contracte. Lorsqu'on dépense plus qu'on ne gagne, on est en dettes, c'est évident. L'équilibre est rompu, l'ordre est remplacé par le désordre, il n'y a pas d'économie.

De nos jours les dangers de faire des dettes nous guettent plus qu'autrefois. Tant d'objets viennent exciter notre curiosité. Les magasins regorgent d'articles nouveaux que l'industrie et le commerce modernes présentent, avec un art parfait, aux yeux des acheteurs avides. Etalages merveilleux et captivants, circulaires, réclames, annonces et prospectus de toutes sortes, modes

de paiement trompeurs et alléchants, tout éveille le goût de l'acheteur et l'excite à acheter à tort et à travers sans consulter avec précision le porte-monnaie. On est attiré, on se crée des besoins nouveaux, le marchand nous dit qu'il ne faut pas se presser pour payer, et on achète.

Il reste donc bien clair que les dépenses ne doivent être faites que dans la mesure où l'on peut réellement les faire. On devrait se faire une loi de ne jamais utiliser une chose que l'on n'a pas complètement payée. Quoi de plus triste et d'humiliant que de penser : « Je porte des chaussures, et je n'en ai pas encore acquitté le prix... Je roule en bicyclette, et cette bicyclette n'est pas encore complètement à moi... J'écoute un poste de T. S. F., et je ne suis pas encore arrivé à le régler... et la Caisse Raiffeisen refuse de m'accorder un prêt pour le solder » !

Quoi de plus triste que de laisser derrière soi des dettes de ménage, qui du reste menacent de s'accumuler et de faire « boule de neige ». Quoi de plus humiliant que de laisser au café des notes de boissons dont on ne jouit plus même et dont on aurait pu si facilement se passer. Quoi de plus humiliant surtout que de lire dans les feuilles d'avis cette annonce trop fréquente : « Le soussigné informe le public que désormais il ne reconnaîtra plus les dettes que pourrait contracter sa femme, son fils Y. ».

Tout cela c'est du désordre, c'est le contraire de l'ordre et de l'économie. On ne saurait donc trop mettre en valeur la bonne habitude d'acheter toujours comptant, c'est-à-dire, encore une fois, d'acheter en payant tout de suite. Même pour les dépenses ordinaires d'épicerie, par exemple, on rencontre parfois l'usage de payer à la fin de la semaine ou de la quinzaine tout ce qu'on s'est procuré dans ce laps de temps. Ce n'est pas un usage condamnable et réprouvable en lui-même, mais c'est un jeu dangereux, car il y a toujours quelque gêne à devoir payer en bloc des denrées ou des objets dont on a déjà terminé la consommation et dont on ne jouira plus dans l'avenir. Combien vaut mieux l'habitude plus sage d'acheter à l'avance, non pas à la fin, mais au début de la semaine ou de la quinzaine et de payer aussitôt ce qui servira ensuite ! Le plaisir d'acheter, qui est un plaisir plus réel, plus vif, plus satisfaisant ; car on a vraiment l'impression de traiter d'égal à égal avec son fournisseur, d'autant plus que ces achats en grande quantité, non plus au jour le jour, évi-

tent des courses multiples, font gagner du temps et souvent de l'argent en raison des réductions de prix qu'ils apportent. Les gérants de nos mutualités pourraient faire la remarque que les personnes qui ne paient pas comptant leurs achats sont les mêmes qui se font prier pour s'acquitter des intérêts de leurs emprunts auprès de nos Caisses.

V. R.

La situation du marché de l'argent

Sur le marché suisse de l'argent les disponibilités restent très abondantes. On constate cependant que les récents événements politiques ont provoqué une certaine régression des avoirs en compte de virement à la Banque nationale suisse. Notre banque d'émission n'est toujours que faiblement à contribution pour le service d'escompte, les besoins ordinaires étant satisfaits par les banques privées. La bourse est restée relativement calme. La rentabilité moyenne des principaux fonds publics de la Confédération est actuellement d'environ 3 ¼ %. Le taux moyen bonifié par les banques cantonales pour leurs obligations de caisse était de 2 ¼ % à fin janvier. Pour autant qu'elles acceptent de nouveaux placements, elles paient en général 2 ½ — 2 ¾ % à 4 — 5 ans et 3 % à 6 — 10 ans de terme. Le taux d'épargne moyen dans les banques cantonales et les Caisses d'épargne officielles, taux qui était encore de 2,52 % à fin décembre 1938, est tombé à 2,48 %. Certains instituts cantonaux ne bonifient plus que 2 % ; ceux qui paient encore 2 ½ % (la plupart du temps seulement pour des montants limités) deviennent rares. En compte courant créancier, on ne bonifie que 1 — 1 ½ %, moins la commission usuelle. Les autres instituts bancaires bien fondés et sérieusement gérés pratiquent des taux presque identiques. Seule l'Association des banquiers privés du Valais bonifie encore un taux maximum de 3 ½ % pour les obligations, ce qui doit être considéré comme anormal à l'heure actuelle.

Les taux débiteurs, par contre, sont restés en général inchangés, en particulier celui de 3 ¼ % appliqué aux prêts hypothécaires de premier rang. Les bilans de 1938 ont révélé que la plupart des banques hypothécaires importantes possèdent encore au bilan des stocks d'obligations et bons de caisse dont le taux varie entre 3.6 et 3.8 %, et même des fonds empruntés sur lettres de gage à 4 % et plus. Dans

ces conditions, il leur est logiquement impossible de ramener maintenant déjà le taux hypothécaire à 3 ½ %. Cette baisse ne pourra être éventuellement envisagée qu'à la fin de cette année, lorsque les obligations à taux élevés auront été converties en titres aux conditions actuelles et sous réserve que le marché de l'argent ne subisse pas de modifications jusqu'alors. Certains journaux agraires réclament la baisse immédiate du taux hypothécaire de 3 ¼ à 3 ½ %. Indépendamment du fait que ce taux de 3 ¼ % peut être considéré comme tout à fait supportable pour les débiteurs, il est indiqué de ne pas trop « tendre la corde » pour le moment, afin de ne pas provoquer un nouvel effritement des taux créanciers. Patientons encore quelques temps, et la baisse du taux hypothécaire pourra se réaliser alors sans léser davantage les petits épargnants. Ces derniers ont droit aussi à quelques égards.

Pour les **Caisses Raiffeisen**, la politique de taux restera celle que nous avons définie déjà dans nos chroniques précédentes. C'est le dernier moment, là où on ne l'a pas encore fait, pour adapter les taux dès le premier janvier à la situation actuelle du marché de l'argent. On peut envisager 3 % pour les obligations à 4 et 5 ans de terme, 2 ½ à 2 ¾ % en caisse d'épargne et 1 ½ à 2 % pour le compte courant. En ce qui concerne les taux débiteurs, la baisse doit se faire avec prudence et ne pas être prématurée. On maintiendra le taux de 3 ¼ % pour les prêts hypothécaires premier rang, 4 à 4 ¼ % pour les titres de rangs postérieurs et 4 ¼ à 4 ½ % pour les prêts sur simple cautionnement. Si la situation de la Caisse et les réserves dont elle dispose permettent une baisse plus accentuée, il est indiqué de la faire intervenir sur les prêts 2^{me} rang et cautionnement. Le résultat du dernier exercice a causé quelques surprises à certaines Caisses qui, malgré les exhortations données presque mois après mois dans le « *Message* », n'ont pas harmonisé suffisamment rapidement, en cours d'exercice, leurs taux créanciers et n'avaient pas de marge de bénéfice suffisante. Certes, la Caisse Raiffeisen veut appliquer les conditions les plus favorables possibles aux déposants et aux débiteurs. Cependant, cette préoccupation ne doit jamais faire oublier les principes élémentaires de bonne administration qui veulent, entre autres, qu'un bénéfice suffisant soit réalisé pour une alimentation rationnelle des réserves à raison de 1/3 — ½ % au moins de la

somme du bilan. Ces réserves sont indispensables. Elles font la force et la sécurité des Caisses ; elles sont dans l'intérêt des membres et constituent une décharge spéciale pour leurs engagements de coopérateur.

Choses et autres

Congrès International de crédit

Un premier congrès international de crédit agricole a eu lieu à Naples en octobre dernier.

Les séances du congrès ont été suivies par les représentants de quarante pays, en présence de dix-huit délégations officielles des nations agricoles européennes, de l'Institut international d'agriculture et du Centre agraire international. Tous les problèmes intéressant l'organisation et le fonctionnement du crédit à l'agriculture dans tous les pays du monde ont été successivement examinés.

En faveur d'une nouvelle pièce de monnaie.

Le journal des bouchers suggère l'idée de la mise en circulation d'une pièce de deux centimes et demi ; il fonde son point de vue sur le fait que l'adaptation des prix serait fort souvent beaucoup plus facile si l'on possédait une monnaie de billon de ce genre et l'on éviterait, grâce à elle, des sauts de prix trop considérables.

Nous nous demandons si la frappe de cette pièce serait vraiment nécessaire pour mieux ajuster les prix. Ne suffirait-il pas de remettre simplement en honneur les pièces de 1 et 2 centimes, « les centimes jaunes » que la génération actuelle est malheureusement portée à considérer comme une monnaie négligeable, d'une valeur tout au plus de porte bonheur.

Des banques qui ont eu chaud !

En mai 1937 la Société de banque suisse et le Crédit suisse à Zurich avaient prêté 50 millions de francs suisses à la Caisse d'épargne postale à Prague. Cette somme a été promptement remboursée à l'échéance convenue du 28 février 1939. Pour une fois, nos banques ont eu de la chance. Dans l'ancienne Tchécoslovaquie on remboursait encore ses dettes ; dans la Grande Allemagne, le créancier à l'étranger est un mouton bon à tondre.

Graves détournements à Coire.

L'administrateur de la Caisse d'assurance contre l'incendie du canton des Grisons a été arrêté pour détournements atteignant fr. 300.000,—.

Les malversations remontent à plus de 10 ans en arrière. On s'étonne que le Département cantonal des finances chargé du contrôle ait approuvé les comptes de cet institut sans s'apercevoir qu'il y avait au bilan pour plusieurs centaines de mille francs de valeurs fictives. (Le bilan indiquait un compte à la Banque cantonale avec un avoir de fr. 440.000,— ; or, en réalité, ce compte accusait un solde... débiteur). La commission qui était censée vérifier la gestion de la Caisse d'assurance, l'a approuvée, année par année, les yeux fermés.

Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen

Cette jeune Fédération, fondée le 27 avril 1938 aux Hauts-Geneveys, dont 14 Caisses Raiffeisen en font partie, a un succès à son actif à enregistrer en la fondation d'une Caisse Raiffeisen à la Brévine. Après les travaux préparatoires où la Fédération a été appuyée efficacement par Monsieur Steudler, instituteur à la Brévine, une conférence sur le but et l'organisation de l'institution fut donnée le 18 février 1939 par l'actif président de la Fédération, Monsieur Pierre Urfer, vétérinaire à Fontainemelon, secondé par le secrétaire M. M. Perrenoud, caissier de Brot-Plamboz.

Une cinquantaine de personnes de la commune étaient présentes. Après la discussion une vingtaine de personnes, à mains levées donnèrent leur adhésion à la fondation d'une Caisse Raiffeisen. Un comité provisoire de 5 membres fut nommé. Celui-ci se mit immédiatement à l'œuvre et samedi, 4 mars la Caisse fut définitivement fondée. Elle compte actuellement 21 membres et ce nombre ne manquera pas d'augmenter sensiblement sous peu, vu que la population de cette commune dépasse 1000 habitants.

La nouvelle Caisse Raiffeisen neuchâteloise entre en fonction le 15 mars 1939. La Brévine porte le nombre des Caisses Raiffeisen du canton de Neuchâtel à 15 et forme l'un des derniers anneaux de la chaîne raiffeisen qui bientôt, nous l'espérons du moins, encerclera toutes les Montagnes neuchâteloises.

Pour cette nouvelle institution nous formons les meilleurs vœux de prospérité et nous sommes persuadés que celle-ci remplira une lacune dans la commune et rendra de précieux services à la population de son rayon d'activité.

M. P.

Nouvelles des Caisses affiliées

SONVICO (Tessin)

Le Tessin ne possède toujours qu'une seule Caisse Raiffeisen, celle de Sonvico près de Lugano. Cette Caisse groupe un noyau d'enthousiastes Raiffeisenistes. C'est toujours avec plaisir que le « *Messageur Raiffeisen* » fait entendre la voix de ces excellents amis de la Suisse italienne. En félicitant ces valeureux pionniers de la cause Raiffeiseniste au Tessin des beaux résultats déjà enregistrés par leur institution, nous émettons l'espoir que l'exemple de Sonvico entraînera d'autres villages du canton à s'assurer les avantages d'une semblable institution sociale. *Réd.*

Quest'anno il 26 Febbrajo alle ore 15 nel salone del Consiglio Comunale di Sonvico era convocata l'Assemblea generale annuale della nostra Cassa Rurale Sistema Raiffeisen per l'esame e l'approvazione dei Conti del 1938 e per le nomine statutarie.

Erano presenti 65 soci sopra 82 che ne conta a fine 1938.

Il presidente On. Sig. Malfanti Placido, fedelissimo e degno capo della nostra amministrazione sin dalla fondazione della Cassa Rurale di Sonvico 1922, diresse l'ordine delle trattande con serietà e competenza superiore.

Il M. R. Don Rovelli Giovanni a nome del Consiglio Direttivo espose poi la situazione morale e finanziaria della Cassa Rurale con un preciso ed elaborato rapporto.

Tutti i presenti si alzarono in piedi ricordando con rispetto e preghiera i compianti Signori: Polli Domenico Presidente del Consiglio di Vigilanza, Malfanti Rainero e Lotti Damasio soci defunti dopo l'ultima Assemblea.

La nostra Cassa Rurale conta a fine 1938 No. 82 soci e chiude il XVI esercizio con un movimento generale di Fr. 421.794 e No. 636 operazioni. Il bilancio 1938: segna un attivo di Frs. 445.197.15 compreso Frs. 18.092.45 di riserva.

I capitali sono impiegati solidamente con garanzie ipotecarie di 1 rango o fidejussioni benevole e solvibili.

Il Progresso continuo della nostra Cassa e l'assoluta sicurezza e discrezione dell'Amministrazione ispira sempre maggiore fiducia alla popolazione. A poco a poco l'idea generosa ed educativa del fondatore della nostra Cassa Rurale Don Rovelli penetra e fa fiorire e fruttificare la bella istituzione raiffeisenista di Sonvico, *unica ancora nel Ticino*, ma solida e segnapolo di altre simili che dovrebbero coraggiosamente sorgere nei numerosi Comuni ticinesi per il miglioramento della situazione morale e finanziaria di tanti contadini ed operai. Eloquentemente pure il rapporto del Consiglio di Vigilanza.

Alle nomine statutarie l'Assemblea conferma all'unanimità il Consiglio Direttivo: Malfanti Placido, Presidente, Toscanelli Secondo, Vice Presidente, Don Rovelli Giovanni, Giacomazzi Bernardo, Toscanelli Alberto, Consiglieri e Giacomazzi Antonio Segretario Cassiere. Per il Consiglio di Vigilanza viene confermato Bignasca Battista fu Pietro, Presidente, e vengono pure

eletti: Polli Maurizio e Sassi Giovanni fu Giuseppe membri che sostituiscono il compianto Sig. Polli Domenico ed il Sig. Fasora Agostino dimissionario per impegni famigliari.

L'Assemblea chiudevasi con vivo entusiasmo dei presenti e fervidi auguri per il sempre più splendido avvenire della nostra Cassa Rurale. *D. G. L.*

BOUDEVILLIERS (Neuchâtel)

Ce premier exercice — notre Caisse étant entrée en activité le premier janvier 1938 — a été excellemment bouclé par notre caissier. — L'assemblée générale a eu lieu le mardi 21 février. 25 sociétaires sur un effectif de 31 répondent à l'appel. — La plus grande partie des absents étaient retenus obligatoirement dans d'autres assemblées. — Cela prouve tout l'intérêt que portent les membres à leur Caisse. — La lecture du procès verbal par le secrétaire, M. le pasteur Roger Luginbuhl, — procès-verbal tenu de façon impeccable — ne donne lieu à aucune observation. — M. James Jacot président fait ensuite lecture du rapport du Comité de direction. — Dans ce rapport, le président se plaît à constater que notre Caisse a pris un beau développement pendant cette première année. — Les chiffres en font foi, ainsi que le rapport de revision de l'Union. — La confiance accordée à l'institution par la population de notre village est pleinement justifiée.

Le Caissier, M. Hermann Guyot, buraliste postal, parle le langage des chiffres: Somme du bilan Fr. 53.385,42. Dépôts d'épargne sur 71 livrets Fr. 40.518,05. Obligations Fr. 5500.—. Prêts à nos membres, Fr. 34.540.—.

Puis, M. Marcel Calame, instituteur, président du Conseil de surveillance donne lecture du rapport du dit conseil. — Il fait ressortir la bonne collaboration qui existe et doit exister, pour la bonne marche de la Caisse, entre les deux Comités. — Il propose l'adoption des comptes tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge aux organes dirigeants. — Ces comptes sont approuvés avec remerciements aux personnes responsables. Tous les membres sortant de charge conservent leurs fonctions pour une nouvelle année, sauf une démission au sein du Conseil de Surveillance, que nous devons enregistrer avec beaucoup de regrets. — C'est celle de M. le pasteur Jean Vivien, secrétaire du dit Conseil, appelé par la paroisse nationale de Couvet. Tous les membres regrettent vivement ce départ et conserveront un agréable souvenir de M. Jean Vivien qui a rendu de grands services à la Caisse lors de son lancement. — Pour le remplacer M. Pierre Chollet a été nommé à l'unanimité membre du Conseil de surveillance.

A l'occasion de cette première assemblée générale le Comité de Direction avait fait appel à M. Pierre Urter vétérinaire, grand pionnier du mouvement raiffeiseniste dans le canton de Neuchâtel et Président de la Fédération des Caisses Raiffeisen de ce canton. Ce fut un vrai régal pour les membres d'écouter M. Urter nous entretenir sur le développement des Caisses Raiffeisen et sur des questions administratives auxquelles nos membres n'étaient pas encore familiarisés.

Et l'assemblée est close dans une atmosphère de confiance et de parfaite sécurité. Vive notre petite banque locale!

COLLONGE-BELLERIVE (Genève)

Notre Caisse a tenu sa 10^{me} assemblée générale le 4 mars 1939 dans la salle Communale de Collonge sous la présidence de M. Marcel Thorens, Président du Comité de Direction. Désirant marquer d'une façon particulière cet anniversaire une modeste collation fut servie aux 40 participants et cette surprise — non portée à l'ordre du jour — fut appréciée comme il convenait.

Le Président salua la présence de M. Bucheler, délégué de l'Union Suisse de M. Jean Dusseiller, président de la Fédération Genevoise et de M. le Curé Michel, Président du Comité de Surveillance. Il excusa un certain nombre de sociétaires retenus chez eux par la grippe et rappela la mémoire de deux membres fondateurs décédés en 1938, MM. Margand et Curtet. Il marqua les progrès accomplis cette année encore et encouragea tous les auditeurs à apporter leur appui à la belle œuvre de solidarité et d'entraide qui s'est si magnifiquement développée chez nous.

M. Lépine, Caissier, donna lecture du rapport financier. Mouvement fr. 525.687,70 contre fr. 228.713,20 en 1938. Bilan fr. 220.736,55 supérieur de fr. 54.894,70 à celui de l'an dernier. Tous les postes sont en augmentation et prouvent la confiance qui entoure notre institution. Le bénéfice, très modeste, est de fr. 249,51 portant les réserves à fr. 1782,18. L'épargne s'est surtout développée et les 112 carnets totalisent fr. 111.380,40. M. le Curé Michel dans un rapport écrit et très fouillé montra le chemin parcouru depuis 1929; après avoir remercié les comités et le Caissier, il se félicita de l'esprit d'économie de la population qui a su voir dans la Caisse de Crédit un merveilleux instrument d'entraide et de charité chrétienne.

M. Bucheler remercia pour l'invitation adressée à St-Gall et apporta le salut et les félicitations de l'Union Suisse. Il accentua l'idée de développer toujours plus le crédit d'exploitation et démontra par des exemples saisissants combien différente est la manière de travailler entre la grande Banque et nos institutions de Crédit mutuel. Ces dernières, en œuvrant pour la famille et la profession sont de plus en plus indispensables dans nos campagnes et c'est bien la raison pour laquelle elles se développent à un rythme si réjouissant.

M. Dusseiller apporta les vœux de la Fédération genevoise. Parlant du désendettement agricole, il insista sur la considération qui entoure le mouvement Raiffeiseniste puisque c'est par son intermédiaire que les autorités désirent y porter remède.

Ayant participé à la fondation de la Caisse de Collonge, il est heureux d'en constater aujourd'hui l'activité féconde dans cette belle commune où il vient si souvent.

Le Président remercie les orateurs et formula des vœux pour que ce 10^{me} anniversaire fut le point de départ d'une activité plus grande encore toute consacrée à l'esprit d'épargne indispensable à la sécurité de la profession et à l'indépendance de nos foyers.

Puis la séance continua fort tard au gré des conversations amicales cependant que le vin pétillant de « La Souche » déliait les langues et donnait quelque peu de mordant aux discussions particulières. L.

MEINIER (Genève)

Sous la présidence de *M. G. Favre*, l'assemblée générale de la Caisse Raiffeisen de Meinier s'est déroulée d'une manière imposante. A l'exception d'un seul, tous les membres y assistaient. La Caisse n'avait pu tenir sa réunion ordinaire en 1938 à cause de l'épizootie de fièvre aphteuse qui régnait alors. Les dirigeants présentent cette fois-ci les comptes des deux exercices. Dans son rapport présidentiel, *M. Favre* a retracé l'activité déployée par cette institution d'aide mutuelle, dont le but est de favoriser les travailleurs de notre terre nourricière, les agriculteurs, collaborateurs du Créateur. Le crédit agricole, bien servi par nos Caisses rurales locales, est un crédit libérateur. Dans la Caisse Raiffeisen, les débiteurs ont tout naturellement à cœur de respecter les engagements pris. Les pertes sont ainsi minimes et grâce encore au travail gratuit des dirigeants, les avantages qu'une telle institution peut procurer à ses adhérents sont considérables.

Mlle *Louise Willy*, en sa qualité de trésorière de la Caisse a donné lecture des comptes et bilans de 1937 et 1938. Les 110 déposants ont confié aujourd'hui à la Caisse environ fr. 137.000.—. En 535 opérations, le roulement annuel de caisse se chiffre à fr. 400.000.—. Grâce aux frais d'administration très modestes un bénéfice appréciable a pu être ajouté aux réserves. Sur la proposition du Conseil de surveillance, le bilan a été approuvé avec décharge pour les dirigeants. *M. le curé Simon*, dans le rapport de l'organe de surveillance, a fait ressortir la bonne situation de la Caisse. La Caisse Raiffeisen est la banque des agriculteurs! La stabilité de nos champs, nous la retrouvons dans nos Caisses. Tout dans la nature nous fait penser à l'ordre. Ce même ordre, nous le trouvons aussi dans nos Caisses. Les institutions Raiffeisen veulent aider ceux qui travaillent âprement. L'esprit de responsabilité est bienfaisant dans chaque entreprise : c'est lui aussi qui rend fécond le travail de nos Caisses. Le fait que la population de la commune voisine de Jussy envisage aussi la fondation d'une Caisse est vivement salué par *M. le curé*.

Lors des élections statutaires, faites au bulletin secret, tous les mandataires ont été confirmés unanimement dans leurs fonctions. *M. Favre*, président, et Mlle *Willy*, caissière, ont été remerciés tout particulièrement pour leur grand dévouement.

M. Bucheler, reviseur de l'Union, a apporté les salutations de la Caisse centrale et il a démontré la grande utilité matérielle et morale de la Caisse locale, comme œuvre de solidarité et d'entraide. Dans le domaine du petit crédit surtout, ces institutions remplissent un rôle social d'une grande importance. L'orateur a félicité vivement les raiffeisenistes de Meinier des beaux succès réalisés par leur Caisse.

A l'issue de la réunion, une excellente collation a été servie consistant en de succulents petits gâteaux au fromage de la

boulangerie agricole de la Pallanterie, bien arrosés d'un bon vin spécial de la Cave coopérative « La Souche ».

Le procès-verbal, dressé séance tenante par l'habile secrétaire *M. Girod*, a immédiatement été lu et signé. Assemblée bien revêtue et réussie en tous points, un véritable reflet de la bonne Caisse de Meinier!

SATIGNY (Genève)

La Caisse Raiffeisen de Satigny a tenu son assemblée générale annuelle, la 5^{me} depuis sa fondation, le 14 février au Restaurant du Stand.

Jamais les sociétaires n'avaient répondu si nombreux à la convocation; des 77 membres que compte la société, 61 étaient présents et 8 excusés.

La séance est présidée par *M. Charles Lamercy*, président du Comité de Direction, qui, dans le rapport annuel retrace avec beaucoup d'objectivité, l'activité de la société pendant l'exercice de 1938. Cette année a été riche en événements, tant économiques que politiques. Certains de ces événements ont eu une répercussion sur la marche de notre Caisse par exemple le gel et la grande sécheresse du printemps; ils ont obligé de nombreux sociétaires et déposants à retirer de fortes sommes pour achat de fourrages.

Quant aux événements de septembre, ils ont produit un tel afflux d'argent en Suisse que tous les taux pratiqués par les établissements bancaires se sont trouvés trop élevés. De ce fait le résultat de l'exercice a été influencé défavorablement par suite de la baisse du rendement des disponibilités. C'est pourquoi, malgré un très gros mouvement général, notre bénéfice est resté bien en dessous de ce qu'il devrait être et, dans leur première séance de l'année, les deux comités ont procédé au réajustement des divers taux d'intérêt.

Le président souhaite encore une cordiale bienvenue aux cinq nouveaux sociétaires et il remercie tous les débiteurs de la bonne volonté qu'ils apportent pour leur paiement des intérêts et des amortissements. Enfin il félicite et remercie sincèrement le très dévoué caissier, *M. Henri Schlaeppli*, pour le grand travail qu'il accomplit avec une ponctualité et un zèle sans pareils. Il termine son rapport en remerciant tous ses collègues des deux comités pour leur utile collaboration.

Le caissier *M. Schlaeppli* présente les comptes de l'exercice; ils accusent, avec 1652 opérations de caisse, un mouvement général de fr. 1.871.445.—, en augmentation de fr. 280.000.— sur l'exercice de 1937. Le chiffre du bilan est de fr. 462.931.— soit fr. 141.500.— de plus qu'en 1937. Le bénéfice net, après le paiement d'un intérêt de 4 % net aux parts sociales, est de fr. 458.—, ce qui porte notre fonds de réserve à la somme de fr. 3384,70; c'est donc un fort joli résultat.

M. Marc Plan, président du Conseil de Surveillance, dans un beau rapport, se félicite du grand développement de notre Caisse et se plaît à constater qu'à part quelques petits intérêts restés non soldés au 31 décembre, tous les débiteurs tiennent très bien leurs engagements ce qui est une très grande satisfaction pour les dirigeants. Il termine en exprimant toutes ses félicitations au

dévoué caissier et toute sa gratitude au Comité directeur et surtout à son président, *M. Lamercy*, qui est l'âme de la Société.

Les élections statutaires confirment dans leurs fonctions les deux membres en réélection soit *M. Marc Plan* du Conseil de Surveillance et *M. Louis Portalès* du Comité de Direction.

Il est ensuite procédé au paiement de l'intérêt des parts sociales.

Pour terminer *M. Eugène Cottier* se fait l'interprète de l'assemblée pour remercier les dirigeants de la Caisse pour leur bonne gestion.

Après avoir levé la séance officielle, *M. Lamercy*, dans une modeste causerie, explique le moyen d'établir et de tenir une *comptabilité agricole* qui devrait exister dans chaque exploitation, même de petite importance. Il illustre ses paroles par quelques vues intéressantes projetées sur l'écran.

Puis c'est la fin et les conversations s'animent autour des tables en dégustant une goutte de bon vin du Mandement.

GLOVELIER (Jura bernois)

Mardi soir, 7 février, cette institution tenait son assemblée générale annuelle.

Belle et instructive séance qui laissera à tous ses membres présents un bon souvenir.

Le président ouvre la séance en donnant la parole au secrétaire du Conseil de surveillance, *M. César Bailat*, pour la lecture du protocole de la dernière assemblée.

Le rapport du président du Comité de direction, *M. Jos. Aubry*, relève ensuite la marche prospère et ascendante de la Caisse et exprime des remerciements au caissier et à tous ses collaborateurs pour le travail accompli.

M. Jeanguenat, caissier, expose les opérations des divers comptes, puis le bilan avec résultat réjouissant. La liquidité et les disponibilités sont conformes à la loi.

Voici quelques chiffres: membres 29, bilan fr. 94.400.—, mouvement de fonds fr. 445.700.—, transactions 718, réserves fr. 1730.—.

Après approbation des comptes, *M. le curé* présente le rapport du Conseil de surveillance et retrace le travail fourni par le Comité de direction et le dévoué caissier. A tous il adresse de chaleureux remerciements. Il fait ressortir le devoir qu'il y a pour chaque ménage de contribuer à la bonne marche de sa petite banque locale.

Lecture est faite des conclusions du reviseur de l'Union, conclusions élogieuses tant pour la direction que pour la Caisse en général.

Dans les divers, nous entendons encore *M. Louis Bourquard*, secrétaire du Comité de direction, nous donner quelques notes sur le Congrès des raiffeisenistes suisses à Neuchâtel les 15 et 16 mai 1938.

Enfin, l'on entendit une petite causerie du caissier, *M. Jeanguenat*, ayant pour sujet: *Augmentons nos effectifs*, ce qui clôtura admirablement cette belle et agréable soirée.

Et l'assemblée est close dans une atmosphère de confiance, de sécurité parfaite et l'engagement de faire toujours davantage pour la Caisse locale.

Rédaction:

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union suisse des Caisses de Crédit Mutuel.

SAIGNELEGIER (Jura bernois)

Dimanche 26 février à l'Hôtel de la Gare, s'est tenue la neuvième assemblée de la Caisse de Saïgnelégier et environs.

Du rapport très intéressant donné par le président du comité de direction, *M. Paul Hublard*, greffier du tribunal, il appert que depuis sa fondation en 1929, la Caisse n'a pas cessé de suivre une marche ascendante. Attirés par des taux favorables et par la sécurité de premier ordre donnée aux prêteurs, les dépôts comme dans les autres établissements bancaires ont été nombreux.

Le chiffre du bilan se monte à fr. 315.792. Le roulement est de fr. 637.602.65 en 752 opérations. Les dépôts d'épargne sur 174 carnets s'élèvent à la somme importante de fr. 239.108.05, les obligations à francs 57.500 et les réserves, en y ajoutant le bénéfice de l'exercice 1938, s'élevant à la coquette somme de fr. 1500.85 atteignent fr. 6643.70.

D'autre part, l'argent prêté par les déposants sociétaires ou non sociétaires, a été placé de la façon suivante : prêts hypothécaires fr. 69.112.70, autres prêts à terme sur nantissements ou cautionnements fr. 170.377.70, crédits en comptes courants fr. 31.688.35. Enfin, le surplus, indépendamment des espèces en caisse et des intérêts courus a été déposé à la Caisse centrale et constitue une forte réserve de liquidité.

Le président du comité de direction a pu annoncer, en toute vérité, que depuis sa fondation, grâce à une gestion prudente des des comités, la Caisse n'a pas encore essuyé la moindre perte. De plus, chaque année, le bénéfice, après répartition d'un intérêt de 5 % aux parts sociales, va grossir le fonds de réserve.

Après quelques considérations très intéressantes sur le marché de l'argent et sur la situation économique durant l'année mouvementée de 1938, *M. Hublard* communique quels seraient les nouveaux taux pour les prêteurs et les emprunteurs dès le 1er janvier 1939. Ces taux seront parmi les plus favorables de ceux qu'accordent les établissements financiers.

M. Arnold Jobin au nom du Comité de surveillance, constate la bonne gestion de la Caisse et lut à cet égard le rapport élogieux de l'inspecteur imposé par la nouvelle loi sur les banques. Il se fit l'interprète de tous en remerciant comme il convenait le Comité de direction, sans oublier le dévoué caissier, *M. Otto Farina*, cheville ouvrière de l'association de crédit mutuel.

L'assemblée décida aussi d'alimenter pour la seconde fois un fonds de solidarité destiné à venir en aide plus tard aux membres qui, subitement, pourraient être plongés dans le malheur et le besoin.

Le président, *M. Hublard*, proposa encore à chacun des membres d'abandonner sur le montant de l'intérêt bonifié à chaque part sociale, la somme de fr. 1.— pour abonner chaque ménage faisant partie de la Caisse au « *Messager Raiffeisen* ». La Caisse supporterait la différence. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Comme on le voit, notre société de crédit mutuel, réunissant les sociétaires des deux paroisses de Saïgnelégier et des Pommerats suit une marche normale et prospère.

Elle donne de gros avantages à ses membres.

Cette société d'utilité publique mérite donc toujours davantage l'appui de la population. A notre époque d'égoïsme et de méfiance générale, elle est une bonne école d'entraide et de solidarité.

CHAMOSON (Valais)

Cette Caisse a tenu sa 5me assemblée annuelle le 12 février 1939, sous la présidence de *M. Jos. Farquet*, président.

Après avoir souhaité la bienvenue aux nombreux membres présents, le président donne la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal qui est écoutée avec plaisir. Le secrétaire nous donne en même temps un intéressant compte-rendu de l'assemblée fédérative de 1938, à laquelle assistaient trois délégués de notre Comité.

Le président présente ensuite le rapport du Comité de direction. Il passe en revue les événements saillants de 1938, les heurs et malheurs de l'année écoulée qui ne nous a pas épargné les fortes émotions et les calamités : fièvre aphteuse, gel, etc. Les fâcheuses conséquences de ces dernières calamités sont un appauvrissement du canton. Nos populations ne perdent cependant pas confiance et ont repris courage. Elles savent que nos autorités ont à cœur de remédier à la situation. Notre commune nous paraît être dans une situation encore privilégiée ; le chômage qui sévissait a été efficacement combattu et les travaux d'irrigation du vignoble ont procuré un sensible revenu à une notable partie de nos concitoyens et permis d'équilibrer bien des budgets de famille.

En ce qui concerne notre agriculture, notre président estime qu'il ne faut pas seulement rechercher son amélioration par la hausse des prix. A son avis, cette amélioration peut être obtenue surtout par plus d'ordre, d'esprit d'épargne et d'économie, de tenacité dans un travail intelligent et par une diminution des frais généraux. Il cite à l'appui de sa manière de voir une opinion autorisée, parue dans le « *Messager Raiffeiseniste* », de Numa Droz, ancien président de la Confédération. Il fait ressortir l'absolue nécessité pour le paysan de s'aider lui-même en faisant appel à la coopération, telle qu'elle est pratiquée dans les Caisses Raiffeisen.

Notre président réitère un pressant appel à tous nos amis afin que, par notre Caisse, l'argent gagné dans le village revienne au village et en fortifiant notre Caisse lui permette de rendre toujours plus de services aux membres, aux déposants et à tout le village.

L'effectif de nos membres à fin 1938 était de 68 membres, d'où une augmentation de 8 membres au cours de cet exercice. Le chiffre d'affaires a été de fr. 261.939.25. Celui du bilan de fr. 134.969.65, en augmentation de fr. 27.000 sur celui de 1937. Le bénéfice réalisé est de fr. 731.50 et le fonds de réserve à fin 1938 est de fr. 1.565.55.

Bien que nous devions nous féliciter que la plupart de nos membres paient ponctuellement leurs intérêts, nous devons cependant prévoir une pénalité pour les paiements en retard, comme le font du reste tous les établissements bancaires, tout en l'appliquant d'une façon moins rigide.

C'est que nous constatons que des débiteurs ne considèrent que le taux et non pas les frais accessoires sans se douter que ces frais augmentent singulièrement le taux, parce qu'ils ne prennent pas la peine de les contrôler. D'autre part, le retard dans le paiement est souvent le fait de la *négligence* et il est parfaitement normal qu'on en tienne compte. Il sera lutté également contre les comptes courants sans mouvement.

Dans ses rapports précédents, le président avait montré les avantages que nous procurent les Caisses Raiffeisen. Il nous parle aujourd'hui de la responsabilité qu'assume notre Caisse. Les dépôts effectués auprès d'elle sont en toute sécurité.

En terminant, notre président remercie le caissier, les membres des deux comités, les sociétaires et tous les adhérents et il nous fait constater avec plaisir que la prospérité croissante et constante de notre Caisse a vraiment de quoi mettre nos cœurs en liesse et cimenter toujours plus la confiance dont nous avons besoin.

La présentation des comptes et bilan se fit par notre ami, *M. Puippe*, président de la Fédération du Valais-Romand, qui avait bien voulu nous honorer de sa présence. Il le fit avec son habileté coutumière et son expérience éprouvée.

Il va de soi qu'après cette experte présentation des comptes et le rapport succinct du Conseil de surveillance, l'assemblée ne pouvait qu'approuver les comptes sans l'ombre d'une hésitation.

Et pour clôturer dignement notre mémorable assemblée, *M. Puippe* tint un copieux discours émaillé de saillies humoristiques et de conseils marqués au coin de la sagesse à l'adresse des Raiffeisenistes pour tout ce qui concerne la bonne marche de notre Caisse. Ce fut un feu d'artifice, un vrai régal pour toute l'assemblée. S'il ne dépendait que de nos membres, il ne fait pas de doute que *M. Puippe* aurait déjà obtenu la bourgeoisie d'honneur de Chamoson. En attendant, qu'il veuille bien, dans sa modestie, se contenter de notre sincère gratitude et de nos chaleureux remerciements pour l'attachement qu'il nous témoigne.

Cette assemblée comptera certainement dans nos annales et nous laissera un réconfortant souvenir.

BEX (Vaud).

La seconde assemblée générale de la Caisse de Bex a eu lieu le 22 février. Une quarantaine de personnes y assistaient parmi lesquelles on remarquait la présence de *M. le syndic Croset* et de *M. Froidevaux*, directeur de la Fiduciaire Revisa.

La partie administrative est précédée d'une causerie de *M. Puippe*, de Sierre, président des Caisses Raiffeisen du Valais-romand. Dans son exposé savoureux, riche d'expérience, et se servant de comparaisons originales, *M. Puippe* nous dit tout le bien que ces Caisses ont apporté en Valais, spécialement dans les villages des montagnes, où l'épargne est rendue plus facile. En terminant *M. Puippe* affirme qu'il ne faut pas chercher la richesse qui est une trop grande servitude, mais bien une bonne aisance. Les moyens ? ne pas pousser ses desirs ou ses dépenses jusqu'au maximum, mais épargner, sagement, sans avarice qui dessèche et va à fin contraire.

M. L. Paquier, président de séance et du Comité de direction remercie *M. Puippe* pour son intéressant exposé et la séance administrative est ouverte par l'appel et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, qui est adopté.

Le rapport du président *Paquier* relève les conditions spéciales et extraordinaires qui ont marqué cette année 1938. Il montre de caractéristique façon ce qu'a été l'activité de la Caisse au cours de ce premier exercice complet. Comme tous les établissements bancaires, notre Caisse a beaucoup de liquidité et cherche des placements solides dans la localité. Les comptes bouclent par un bénéfice qui a été affecté à amortir les frais d'établissement.

Le rapport des comptes est présenté par *M. R. Jaquier*, caissier. Il marque un roulement général de fr. 145.188,— en 287 opérations. La somme du bilan est de fr. 47.257 et 40 centimes.

Le rapport du Conseil de surveillance présenté par son président *M. E. Corti*, relève la parfaite concordance des livres et de la caisse. Il propose l'adoption des comptes avec décharge au caissier et aux organes responsables, ce qui est accordé à l'unanimité.

La première série sortante des Conseils est ensuite soumise à réélection.

Avant de lever la séance, *M. le président* remercie encore *M. Puippe* pour tout ce qu'il nous a apporté et *M. le syndic* pour avoir assisté aux débats administratifs.

BETTENS (Vaud)

25 ans d'existence ! Cela compte dans la vie d'une société comme dans celle de l'homme. Après une étape d'un quart de siècle il convient de s'arrêter un instant, de mesurer d'un regard le chemin déjà parcouru et de se préparer à repartir avec toujours plus d'entrain vers l'avenir.

C'est là ce qu'a fait la Caisse de *Bettens*, le 25 février dernier, à l'occasion de sa 25^{me} assemblée générale ordinaire.

Dans la salle claire et agréable du nouveau bâtiment de laiterie, une nombreuse assistance avait pris place. Presque tous les sociétaires étaient présents. D'anciens membres, actuellement domiciliés ailleurs, étaient même revenus à *Bettens* pour la circonstance. L'Union suisse des Caisses Raiffeisen avait accepté avec empressement l'invitation qui lui avait été adressée et était représentée par *M. H. Serex*, son secrétaire-adjoint.

A 20 heures précises, le président, *M. Jules Fontannaz* ouvrit la séance en saluant les invités et en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Il rappela la fondation de la Caisse qui eut lieu en janvier 1914, à l'issue d'une conférence faite par *M. le pasteur Schumacher* qui présidait alors la Caisse voisine de *Daillens*. Il proclama ensuite les noms des 12 membres fondateurs et adressa à 7 d'entr'eux qui sont encore présents, ses remerciements et ses vœux. Il rendit ensuite un vibrant hommage à trois membres des Comités qui sont à leur poste depuis 25 ans : ce sont MM. *Ernest Grussel*, *Alfred Coeytaux*, *Constant Freymond*. En témoignage de reconnaissance, la société remet à ses trois vétérans raiffeisenistes une belle coupe à fruits.

Après cet « hors d'œuvre », l'assemblée passa à la liquidation des affaires ordina-

res. D'une manière simple et explicite, le caissier, *M. Henri Boulard*, donna lecture des comptes que le président, *M. Fontannaz*, commenta ensuite dans un excellent rapport. La Caisse a traité l'an dernier 441 opérations pour fr. 181.567. La somme du bilan se monte à fr. 127.563.— en augmentation de près de fr. 20.000.— sur l'année précédente. Les réserves sont de fr. 4810,75. Ces chiffres qui paraissent bien modestes, sont assez éloquents comparés au nombre des sociétaires qui est de 27 et en considération du fait que le village ne compte que 198 habitants. Le président souligne que le libéralisme économique laissait autrefois plus de liberté et de souplesse aux dirigeants lors de l'octroi des prêts et crédits. En considération du projet de loi sur le désendettement agricole et de la revision du régime du cautionnement, la question du crédit agricole évolue déjà et se complique, rendant indispensable en particulier la consolidation des engagements flottants de quelque importance et l'amortissement systématique accentué des dettes sur cautions.

Le conseil de surveillance, par l'organe de son président, *M. Alfred Coeytaux*, rendit ensuite compte de son activité et de ses constatations et formula des propositions précises à l'assemblée comme le prévoit le code des obligations. Le rapporteur remercia le comité de direction, ainsi que le toujours très serviable et discret caissier, *M. Boulard*, pour l'activité inlassable qu'ils déploient pour la bonne marche de l'association.

Bien renseignée, l'assemblée adopta ensuite les comptes, et chaque sociétaire passa chez le caissier toucher l'intérêt de sa part sociale.

Les affaires administratives rapidement liquidées, le délégué de l'Union *M. Henri Serex*, apporta à l'assemblée le salut cordial de la Centrale des 660 Caisses Raiffeisen suisses et en félicitant la Caisse jubilaire, lui remit au nom de la direction de l'Union, le diplôme d'honneur pour 25 ans de sociétariat fidèle. Il fait ses vœux pour la prospérité constante de la Caisse qu'il espère voir se développer encore afin qu'elle puisse rendre toujours plus de services au village et à sa sympathique population. Dans une petite causerie *M. Serex* parla du grand philanthrope Raiffeisen qui, pour venir en aide aux paysans souffrant de la famine, eut l'idée-géniale par sa simplicité — de les grouper entre eux, de mettre en valeur la force intrinsèque de la solidarité et de l'entraide. Aujourd'hui l'œuvre de Raiffeisen a gagné le monde entier et le dynamisme de ce mouvement populaire va croissant partout.

Pour marquer le jubilé d'une pierre blanche, une modeste collation consistant en de copieux sandwiches arrosés d'un pétillant Lavaux fut ensuite servie aux sociétaires. Et sous la direction pleine d'entrain et de bonne humeur de *M. Henri Fontannaz-Blanc*, nommé major de table, les questions financières s'estompent bien vite, les fronts se dérident et c'est ainsi dans une bonne et franche gaieté que se termina la soirée.

MEZIERES (Vaud)

L'assemblée générale de notre Caisse a eu lieu lundi soir 27 février sous la prési-

dence de *M. Constant Jordan*, syndic, dans l'ancienne salle de l'auberge communale, qui s'est révélée trop exigüe pour contenir le nombre croissant des mutualistes joratois.

Après avoir souhaité la bienvenue et rappelé le souvenir des disparus, MM. *Aimé Rod* et *Emile Tornay*, *M. le président* donne la parole au caissier *M. Albert Cavin*, pour la lecture des comptes de 1938.

Le mouvement général accuse un total de 1 million 785 mille francs. Le bilan atteint la somme de 711.860.60. La caisse d'épargne compte 261 déposants avec une somme de fr. 515.445.—. Les prêts à terme s'élèvent à fr. 227.726.— et les comptes courants débiteurs à fr. 472.554.—. Le bénéfice net de l'année se monte à francs 2205.50 et le fonds de réserve à francs 23.195.95.

On entend ensuite le rapport du comité de direction, présenté par *M. Fréd. Gloor*, secrétaire, et celui du conseil de surveillance présenté par *M. Ch. Destraz*, président. Les deux rapporteurs se plaisent à relever le bon fonctionnement de la caisse durant l'année écoulée, les excellents services qu'elle rend aux agriculteurs de la contrée et la bonne volonté des débiteurs. Des remerciements chaleureux sont adressés au caissier *M. Cavin* pour l'excellente gestion de la Caisse.

Après l'adoption des comptes, l'assemblée réélit à mains levées les deux membres sortants du comité de direction, MM. *Ami Emery* aux *Cullayes*, et *Eugène Emery*, à *Carrouge*. *M. Charles Destraz*, du Conseil de surveillance, a aussi été réélu.

Au cours d'une partie familière empreinte du meilleur esprit et d'une cordialité de bon aloi, MM. *O. Badel*, municipal et *Pasche*, instituteur, intéressés par la brillante activité de la caisse de crédit, remercient le président du comité de direction, ses collaborateurs, son dévoué caissier et forment leurs meilleurs vœux pour le développement de l'association.

SEIGNEUX (Vaud)

Le 12 février après midi, le Crédit Mutuel de *Seigneux* a eu son assemblée générale. Cette société coopérative d'entraide, fondée en 1912 par une quinzaine de citoyens comprenant la nécessité de cette œuvre humanitaire, compte à ce jour 63 membres. Cette assemblée, présidée avec compétence par *M. Adolphe Vauthey*, écouta avec une attention marquée le rapport du Comité de direction, de même que celui du Conseil de surveillance, par *M. Pasche*. Ces Messieurs donnèrent tour à tour leurs impressions et, dans le cadre de leurs compétences, un aperçu du mouvement financier et de leur répercussion, ainsi qu'un tableau de l'année écoulée.

Nous relevons les postes suivants : pour l'année 1938 le chiffre d'affaires s'est élevé à fr. 611.918,10. Le chiffre du bilan a été de fr. 390.857,80. Un fonds de réserve de fr. 28.125,43 offre une garantie sérieuse à cette institution qui est entrée dans sa vingt-septième année d'existence.

La Caisse de *Seigneux* compte dans ses Conseils des membres en fonctions dès la fondation, soit depuis vingt-six ans à la brèche.

Le bel essor pris par la Caisse et la con-

fiance dont elle jouit constitue le plus précieux encouragement à continuer cette œuvre pour le bien de nos populations rurales.

Correspondance

L'instituteur et la Caisse Raiffeisen.

L'article paru sous ce titre dans le dernier « Messager » a provoqué partout une véritable levée de bouclier et la rédaction du journal a reçu bon nombre de lettres et articles réfutant les arguments du contradicteur qui estime que l'instituteur doit se vouer à son école et qu'il ne sied pas de lui demander encore de collaborer activement aux affaires administratives locales. La question a fait même l'objet de relation jusque dans les assemblées générales des Caisses ! Il ne nous est naturellement pas possible de publier tous les articles qui nous sont parvenus. Du reste, nous considérons qu'ouvrir une polémique à ce sujet ne serait ni désirable ni utile. Toutefois, comme la plupart de ces correspondants considèrent que certains arguments ou allégations du contradicteur manquent d'esprit de charité et qu'il y va même de l'honneur de la corporation des instituteurs, nous consentons à accorder à ces derniers un droit de réplique avant de clore définitivement les débats.

Nous précisons tout d'abord que le premier article paru dans le numéro de février n'émane pas d'un instituteur mais d'un observateur neutre, de la rédaction même du journal. Il ne s'agit donc nullement d'un plaidoyer « pro domo sua ». La plupart des correspondances que nous avons reçues considèrent que le contradicteur est trop partial et trop exclusif dans son jugement. La Caisse Raiffeisen a besoin de l'intelligence, de la bonne volonté de tous, sans exclure personne. N'est-ce pas là justement le vrai esprit raiffeiseniste ? La moisson est si grande et il y a tellement peu d'ouvriers de bonne volonté... En dépit de tout, les instituteurs sont disposés à assurer les Caisses Raiffeisen à l'avenir encore de leur dévouement total, comme ils l'ont fait par le passé, car il y a encore à faire pour tous et par tous. Il est injuste de parler d'un fossé entre l'instituteur et les autres habitants du village. Les paysans viennent aussi très volontiers chez l'instituteur — l'expérience le montre chaque jour — pour lui exposer leurs besoins de crédit, lui faire leurs propositions de dépôt, parce qu'ils ont confiance en lui et le considèrent aussi comme un conseiller impartial, dévoué et désintéressé. D'autres correspondants émettent des protestations plus véhémentes encore.

La conclusion que nous croyons pouvoir tirer de toute la discussion et que la collaboration de l'instituteur à la Caisse Raiffeisen est désirable et qu'elle est en général appréciée par la population rurale.

Sur ce, nous considérons la discussion comme close.

* * *

A. M. H. H. à R.

L'argent du village au village. — La propagande pour une Caisse Raiffeisen ne consiste pas seulement aujourd'hui à obtenir que l'épargne et les capitaux du village soient placés auprès d'elle, mais elle doit encore — tout en maintenant naturelle-

ment une liquidité toujours suffisante — viser à reprendre aussi petit à petit, au fur et à mesure de ses possibilités, les bonnes créances hypothécaires de premier rang que ses sociétaires possèdent encore dans les banques du dehors. Certes, le rôle de la Caisse Raiffeisen est de satisfaire avant tout au besoin du crédit courant d'exploitation de ses membres. Mais si, après avoir réservé les fonds utiles pour l'accomplissement de cette mission et assuré d'autre part une bonne liquidité au bilan, la Caisse dispose encore de larges disponibilités elle doit certainement chercher à les utiliser sur place sous forme de bons placements hypothécaires. C'est un droit que personne ne peut lui contester.

La Caisse Raiffeisen est fondée sur le principe du rayon d'activité limité. Elle ne peut pas, à la Hitler, pratiquer une politique d'expansion territoriale, voir même réclamer des colonies ! Mais ce qu'elle peut et doit faire aujourd'hui c'est d'utiliser toutes les possibilités qui existent de traiter des bonnes affaires sur place, et ces possibilités sont immenses encore partout.

* * *

La « douloureuse ». — Vous nous signalez le cas d'une Caisse d'épargne et de prêt rurale avec un bilan d'un peu plus d'un demi million de frs qui a dû payer à une Société fiduciaire pour la révision annuelle exigée par la loi sur les banques une somme de Fr. 800.— Le reviseur est resté deux jours sur place. Les organes dirigeants de cette Caisse sont directement découragés de devoir ainsi affecter plus de la moitié du bénéfice pour la révision qui doit se faire chaque année. Et dire, ajoutez-vous, que si cette Caisse faisait partie de l'Union suisse elle ne devrait certainement pas payer plus de Fr. 45.—/Fr. 50.— pour sa révision !

Fr. 800.— pour la révision d'une petite Caisse locale c'est évidemment beaucoup. Toutefois, il convient de dire qu'une note de Fr. 800.— pour une révision sur place de deux jours avec travail de rédaction du rapport et tous frais de déplacement est néanmoins dans le cadre du tarif ordinaire des Sociétés fiduciaires privées.

C'est en comparant ces frais aux modestes émoluments de révision que débite l'Office de révision de l'Union qu'on peut mesurer quelque peu l'importance des avantages que procure l'affiliation à notre organisation nationale. Beaucoup de Caisses Raiffeisen ne s'en doutent souvent pas même ou en tous cas n'estiment pas toujours à leur juste valeur les services qui leur sont rendus.

Communications du Bureau de l'Union

Service des fournitures

L'Union vient d'éditer un nouveau tract de propagande intitulé : Les organisations Raiffeisen suisses.

Ce tract peut être utilisé avantageusement pour faire connaître dans le public ce que sont les Caisses Raiffeisen, le but qu'elles poursuivent et les résultats obtenus. Il contient également quelques renseignements sur l'Union Suisse ainsi que toute les données utiles pour la fondation de nouvelles Caisses.

On peut demander ces tracts au Service des fournitures de l'Union.

Emprunts remboursables.

Nous donnons ci-après la liste de quelques emprunts appelés au remboursement pendant la période du 31 mars au 31 mai 1939. L'intérêt cesse de courir dès le jour de l'échéance.

dès le 31 mars :

Canton des Grisons 4 % de 1929.

dès le 1er avril 1939 :

Ville de Bienne 4 % de 1907.

Ville de Bienne 4 % de 1910.

dès le 1er mai 1939 :

Crédit foncier vaudois série R 4 % de 1929.

dès le 14 mai 1939 :

Ville de Genève 4 % de 1900.

Ville de Genève 4 % de 1910.

dès le 15 mai 1939 :

Ville de Genève 3 ½ % de 1905.

Banque hypothécaire de Bâle-Campagne 5 % de 1929.

NOTICE

L'abondance des matières nous oblige cette fois-ci à renvoyer au prochain numéro la publication de plusieurs comptes rendus d'assemblées générales de Caisses affiliées. Nous nous en excusons auprès de nos aimables correspondants.

MOT DE LA FIN

Le spécialiste. — Depuis plus de trois jours le caissier de la Caisse Raiffeisen de X cherche une erreur qui lui empêche de terminer ses comptes annuels. Il a fait et refait les additions, pointé toutes les opérations. Rien, impossible de déterminer les causes de cette différence. En désespoir de cause, il s'adresse à l'Union centrale qui consent à lui déléguer un reviseur. Ce dernier arrive, feuillette un peu les livres, rectifie tout à coup un solde, et, comme par enchantement les comptes jouent. En un quart d'heure tout est terminé. Quelques temps après, le caissier reçoit la note de la Centrale. Cette note se monte à Fr. 20.90. Le caissier fulmine : Quoi ? un semblable montant pour un quart d'heure de travail à peine... c'est scandaleux ! Il réclame vertement, veut des explications. Il reçoit alors de l'Union centrale la réponse suivante : Cette note répond à notre tarif ordinaire et nous n'y pouvons rien changer ; ce montant de Fr. 20.90 se décompose comme suit :

Fr. 0.90 pour travail effectif de recherche ;

Fr. 20.— pour avoir su au premier coup d'œil où il fallait chercher l'erreur !
(Adapté d'un Bulletin raiffeiseniste.)

PENSEE

Le sentiment des responsabilités nouvelles qu'un homme assume subitement, à un tournant de sa vie, le transforme souvent en un être nouveau, qui tout à coup sent le besoin de rassembler des énergies dormantes pour se mettre à la hauteur de circonstances nouvelles.

H. Dubreuil.